



Action contre le tabagisme

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 23 octobre 2003

Bonjour,

Ne pouvant obtenir dans certains lieux public que je fréquente (gares, restaurants, tribunaux, ...) des espaces sans tabac, je souhaite connaître les procédures types que je peux commettre pour essayer d'améliorer la situation. En effet dans de nombreux cas c'est l'indifférence qui prédomine lorsque je demande de bien vouloir s'abstenir de fumer.

Je suis prêt à écrire voir plus si nécessaire.

Merci de bien vouloir m'indiquer les actions possibles.

Réponse :

A titre d'exemple, prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme et lisez ensuite les conseils pratiques que DNF vous propose.

En cliquant dans les différents lieux vous obtiendrez des informations du même genre, où que vous soyez.

Si cela ne vous suffit pas, posez une question précise (dans chaque lieu : Poser une question) et vous aurez une réponse individualisée